

SÉANCE ORDINAIRE 15 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président

M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président

M. Yves Legault, représentant de Ste-Marthe-sur-le-LacMme Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire intérimaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 110-12-2014

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 105-11-2014

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 112-12-2014

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie -12-2014 au montant de **18 570.73 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 113-12-2014

3.2 AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014 D'UN MONTANT DE 26 900 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a eu des dépassements dans différents postes

budgétaires au cours de l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réaménager le budget 2014 de la Régie

de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de transférer un montant de 26 900 \$ provenant des postes budgétaires suivants :

16 000 \$	du	02-415-00-411
2 000 \$	du	02-415-00-414
500 \$	du	02-415-00-454
2 600 \$	du	02-415-00-527
3 000 \$	du	02-415-00-529
2 000 \$	du	02-415-00-643
500 \$	du	02-415-00-670
300 \$	du	02-415-00-681

Vers les postes suivants :

3 700 \$	02-415-00-521	Entretien du dessableur
16 000 \$	02-415-00-681	Électricité
2 400 \$	02-415-00-635	Produits chimiques
500 \$	02-415-00-453	Analyses d'eaux
3 500 \$	02-415-00-446	Ordures
800 \$	02-415-00-526	Entretien de machinerie

EXPLOITATION

Résolution RT 114-12-2014

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de novembre 2014 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 115-12-2014

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2014</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de novembre 2014. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 116-12-2014

4.3 <u>OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE PLANIFIÉ DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE POUR LES ANNÉES 2015 À 2017</u>

CONSIDÉRANT la soumission faite par l'entreprise Promécanic Service

Ltée à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour l'entretien et le service planifié des systèmes de climatisation, de ventilation et de chauffage.

Criauri

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend 4 inspections planifiées pour les

années 2015 à 2017 aux coûts suivants :

Année 2015 : 1 600 \$ plus taxes soit 400.00 \$ par inspection Année 2016 : 1 630 \$ plus taxes soit 407.50 \$ par inspection Année 2017 : 1 660 \$ plus taxes soit 415.00 \$ par inspection

CONSIDÉRANT QUE

les demandes de service en dehors des visites planifiées seront facturées au tarif horaire de 94,00 \$ sur semaine de 8h00 à 17h00 et temps double en dehors des heures normales et les jours fériés. Cependant, ce taux horaire est sujet à changement selon le Décret de la Construction.

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes octroi le contrat d'entretien et de service planifié des systèmes de ventilation et de chauffage à l'entreprise Promécanic Service Ltée tel que spécifié dans les clauses du contrat pour une durée de 3 ans pour un montant de 4 890,00 \$, plus les taxes applicables. La soumission est jointe au procèsverbal pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526 et affectée au budget 2015 à 2017.

Résolution RT 117-12-2014

4.4 CONTRÔLE PARASITAIRE

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise Extermination et capture Rive-Nord aux fins d'effectuer le contrôle parasitaire de l'immeuble pour l'année 2015, pour une somme de 1 625 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522 et affectée au budget 2015.



Résolution RT 118-12-2014

4.5 REMPLACEMENT DE LA SONDE DU DÉBITMÈTRE DU POSTE DE L'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT le relevé de la défectuosité du débitmètre du poste de

l'Érablière vers la fin septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'intervention d'un technicien de l'entrepreneur Avensys

inc. le 17 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur confirme une défectuosité de la tête de la

sonde:

CONSIDÉRANT QU' une demande d'investigation plus précise a été

demandée au manufacturier Isco:

CONSIDÉRANT QUE le manufacturier confirme que le bris avait été

probablement causé par la foudre (surcharge électrique);

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réparation de la sonde sont évalués à environ

9 000 \$:

CONSIDÉRANT QUE la sonde n'était plus sous garantie (achat effectué en

2010);

CONSIDÉRANT la soumission du distributeur Avensys concernant le

remplacement de la sonde, pour un coût de 12 950 \$

plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la compilation des débits en

> vue du partage des coûts d'exploitation et d'immobilisation des dépenses de la Régie de

traitement des eaux usées:

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes procède au remplacement de la sonde Hot Tap du poste de l'Érablière, comprenant 30 mètres de câbles, pour un montant de 12 950.00 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526 et financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans, le tout affecté au budget 2015.

Résolution RT 119-12-2014

MANDAT DE VÉRIFICATION ET D'ÉTALONNAGE DES SONDES DE DÉTECTION DES GAZ POUR LES ANNÉES 2015 À 2017

CONSIDÉRANT les offres suivantes reçues :

Honeywell 1 332.50 \$ par année Hetek Solutions inc. 760.00 \$ par année

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat d'étalonnage des sondes, biannuel, à Hetek Solutions inc. pour une durée de trois ans pour une somme d'au plus 760 \$ annuellement, plus les taxes applicables comme suit :

> Année 2015: 760 \$ plus taxes Année 2016 : 760 \$ plus taxes Année 2017 : 760 \$ plus taxes



QUE les réparations et les pièces sont en sus.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526 et affectée au budget 2015.

Résolution RT 120-12-2014

4.7 MANDAT RELATIF AUX ANALYSES DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Biolab
 Exova
 5 734.00 \$ plus les taxes applicables
 Taxes applicables

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater Biolab aux fins de procéder aux analyses des eaux usées pour l'année 2015 pour une somme de 5 734.00 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453 et affectée au budget 2015.

Résolution RT 121-12-2014

4.8 <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES DÉBITS ET CHARGES DES VILLES TRIBUTAIRES – CAMPAGNE DU MOIS DE NOVEMBRE 2014 PRÉPARÉ PAR ENVIROSERVICES</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport d'évaluation des débits et charges des villes tributaires de la campagne du mois de novembre 2014 préparé par EnviroServices. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 122-12-2014

4.9 <u>ÉTALONNAGE DU SYSTÈME DE MESURES DE DÉBIT DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES (CANAL PARSHALL)</u>

CONSIDÉRANT l'exigence du MAMOT de procéder à la calibration du

système de mesures de débit de la station d'épuration

de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-090-09-2014, a octroyé un contrat d'étalonnage du système de mesures de débit de la station d'épuration de la Régie à

EnviroServices;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport de vérification conformément aux clauses

du contrat;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport de vérification du système de mesures de débit de la station d'épuration en date du 12 novembre 2014 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 123-12-2014

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h.

NORMAND CLERMONT PRÉSIDENT	STÉPHANE GIGUÈRE SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE